

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

**Contribution de la CGT concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels**

Pour l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Le contexte et l'état des lieux actuels:

Le premier constat est que les besoins en énergie sont considérables quels que soient les pays. La caractéristique qui domine est celle des écarts de développement entre pays et surtout entre catégories de population. Les inégalités existantes en termes d'accès à l'énergie, au logement et au transport révèlent l'ampleur des besoins à assurer.

Conjointement à cette réalité, la réduction des émissions de gaz à effets de serre est une obligation pour limiter le réchauffement climatique. La recherche d'économies d'énergie par une optimisation de la production et de la consommation, est également une nécessité.

Face à l'appauvrissement des ressources conventionnelles d'hydrocarbures fossiles, de nouveaux horizons se sont ouverts avec la possibilité d'exploiter des gaz et huiles présents au niveau de la roche-mère.

La production des gaz et des huiles de schiste, dans l'état actuel des techniques, n'est acceptable nulle part.

Les techniques actuelles utilisées aux USA pour produire des hydrocarbures de schiste occasionnent des dégâts considérables à l'environnement -notamment au niveau des nappes phréatiques- et au cadre de vie des populations. Elles font courir des risques sanitaires et mettent en péril les réserves d'eau potable dans le sous-sol. En outre, le caractère légalement privé du sous-sol américain, contrairement au sous-sol français qui appartient à la Nation, accentue fortement la recherche de rentabilité au détriment de l'environnement.

Les perspectives d'exploration en France dans ces conditions ont légitimement soulevé une émotion considérable.

La CGT estime que l'exploitation des gaz et huiles de schiste, dans les conditions technologiques et industrielles actuelles n'est pas acceptable.

Cette interdiction ne doit pas porter seulement sur le sol national en France.

Les multinationales du pétrole se tournent vers les pays émergents et les pays pauvres pour profiter de cadres juridiques et législatifs moins contraignants. C'est pourquoi la CGT poursuivra sa coopération avec la CSI et les organisations syndicales de salariés de ces pays pour imposer le respect de l'environnement, du cadre de vie de ces populations et les ressources en eau des territoires.

Des démarches doivent être engagées par la France et l'Europe au niveau international pour que les gaz et huiles non conventionnels ne puissent pas être produits par les multinationales pétrolières ou autres opérateurs tant que les risques pour l'environnement et la santé des populations environnantes ne seront pas neutralisés par des technologies nouvelles.

Les enjeux de l'exploration:

La définition des enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste relève d'un débat

démocratique réel. Celui-ci doit pouvoir s'instaurer en impliquant toutes les parties en présence. Les élus locaux, les associations doivent disposer de toutes les informations nécessaires. Il ne peut se limiter aux seuls aspects techniques et doit prendre en compte les considérations d'intérêt général et de long terme. La participation des salariés et de leurs organisations syndicales dans ce débat est indispensable, faute de quoi le lobbying des opérateurs et des groupes multinationaux risque de se déployer sans contradiction.

Un aspect essentiel et primordial du débat réside dans la quantification des réserves. Aujourd'hui les estimations ne sont pas étayées et varient d'ailleurs considérablement. Il convient donc en préalable de vérifier si les réserves raisonnablement chiffrées peuvent justifier des investissements économiques en vue d'une exploitation ultérieure.

Une première phase d'exploration utilisant des techniques classiques de forage de puits pour prélever des « carottes » au niveau des roches-mères en vue d'une analyse en laboratoire est parfaitement acceptable.

Ces forages classiques doivent être menés par des pétroliers expérimentés, en toute transparence. C'est pour cela que cette phase doit placée sous le contrôle de la puissance publique et des associations et des élus locaux.

Le moratoire actuel sur l'exploration est donc injustifiable, il peut et il doit être levé.

Le contrôle par la puissance publique doit être une exigence en France, comme dans tous les pays, notamment pour lutter contre le dumping environnemental. C'est aussi pour cela qu'il faut construire et mettre en œuvre un cadre juridique de lois et de règlements nationaux et internationaux. La priorité absolue doit être non pas la rentabilité mais la sécurité des salariés et des populations.

Les enjeux sur la recherche :

Les craintes légitimes suscitées par les conditions actuelles d'exploitation industrielle du gaz de schiste ne peuvent être instrumentalisées pour empêcher toute recherche scientifique.

Les moyens de recherche doivent être mis à profit pour la mise au point de procédés industriels et de technologies optimisés économiquement et respectueux de l'environnement, des populations et des conditions de travail des salariés.

Les travaux de recherche doivent être coordonnés et placés sous l'autorité des pouvoirs publics dans le cadre d'une filière de recherche publique de façon à répondre aux besoins multiples que ce soit en géothermie, en eau, en séquestration de gaz à effet de serre, en connaissance des matériaux géologiques du sous-sol national.

Les travaux de recherche doivent comporter les expérimentations utiles sur des pilotes industriels de laboratoires pour savoir s'il est possible ou non de mettre au point les technologies susceptibles de neutraliser les risques sur l'environnement et les populations dans la mise en œuvre des forages.

En premier lieu la recherche doit s'appuyer sur les organismes publics existants, ce qui implique d'abord de les doter de moyens financiers et scientifiques nécessaires à leurs missions, notamment l'IFP Energies nouvelles et le BRGM.

Les moyens actuels de recherche industrielle de l'opérateur Total dans l'exploration production issus de l'entreprise publique ELF doivent également concourir aux objectifs d'intérêt général sous contrôle de la filière publique. La CGT propose que cette filière publique spécifique fasse partie du pôle public de l'énergie dont elle revendique la mise en place.

Au niveau national, un comité de pilotage indépendant quadripartite « Elus - Associations - Personnalités indépendantes qualifiées- représentants des salariés » doit être créé pour apprécier le contenu et le résultat des travaux d'exploration et de recherches. Ces travaux doivent être soumis à l'examen et à l'autorisation du Parlement.

Les enjeux environnementaux et géostratégiques

Le débat concernant une exploitation ultérieure devrait aborder différents aspects.

- L'impact de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels sur le développement économique et l'emploi, dans un contexte où les hydrocarbures, conventionnels ou non, structurent et structureront encore longtemps les filières industrielles de la chimie, du transport et de l'énergie au niveau français, européen ou mondial.
- L'impact sur l'environnement mondial en termes de relâchement de CO₂ sur l'ensemble de la chaîne. Au niveau énergétique, le gaz présente l'avantage de générer moins de CO₂ que le charbon et le pétrole. C'est de plus une énergie souple et transportable. Sa production locale économiserait le transport depuis des zones de production éloignées des lieux de consommation, source de pollution additionnelle. La génération de CO₂ est néanmoins réelle et contribuerait de fait au réchauffement climatique, enjeu majeur des décennies à venir.
- L'enjeu d'indépendance nationale associée à une production locale. Cet enjeu recouvre également la capacité à maîtriser et encadrer les pollutions.
- L'impact d'une exploration future sur l'environnement local, à la fois sur les sous-sols et sur les paysages.

Montreuil le 8 novembre 2013